

« En matière d'immigration, il est temps de changer de cap. »

Directrice de l'Institut Convergences Migrations (ICM-CNRS), Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky revient sur les nombreux enjeux de la politique migratoire française, au regard, notamment, de notre réalité démographique.

Union Sociale : La loi immigration est désormais promulguée dans sa version initiale, les articles les plus extrêmes ayant été supprimés. L'histoire s'arrête-t-elle là ?

Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky : Cette loi, la 22^e loi sur l'immigration depuis 1986, a marqué un vrai tournant à cause de nombreuses dispositions restrictives et inapplicables. La décision du Conseil constitutionnel qui censure une bonne partie de ce texte peut être interprétée de deux manières. La première est de considérer que cette censure ne concerne que la forme puisque la plupart des mesures concernées ont été considérées comme des cavaliers législatifs sans aucun examen sur le fond. Une autre analyse est de constater le retour du droit constitutionnel pour sanctionner une dynamique parlementaire qui s'emballe sur la question migratoire. Ce constat ne doit pas pour autant nous conduire à baisser la garde et d'autres épisodes législatifs de même nature pourraient se reproduire dans les prochaines années sous la pression des extrêmes. L'histoire n'est certainement pas terminée, et les débats sur le fond sont nécessaires.

US : Comment expliquer que ce sujet soit chaque fois abordé de manière aussi peu sereine par la classe politique ?

MCSY : Tout d'abord, il convient de rappeler que ce sujet de l'immigration est loin de faire partie des préoccupations premières des Français qui sont par exemple plus intéressés par les questions de pouvoir d'achat ou d'environnement, des thématiques qui les touchent directement. Les sondages montrent que la question migratoire est avant tout utilisée comme outil de polarisation de l'électorat. Soulignons par ailleurs que les discours politiques anti migrants accrochent peu sur les territoires où vivent de nombreuses populations étrangères multiculturelles, comme c'est le cas par exemple en Seine-Saint-Denis. À l'inverse, les partis nationalistes et anti migrants gagnent du

terrain dans les zones peu exposées numériquement aux étrangers et où l'impact des images choc des médias fait trembler une population qui pourtant côtoie peu les étrangers. En plus de la classe politique, certains médias surfent sur le sujet en abordant les nombreuses crises - attentats, faits divers, émeutes urbaines récentes - que traverse la société française par le prisme unique de l'immigration. Cette démarche est extrêmement dommageable car elle conduit à cliver la société française, elle empêche d'avoir un vrai débat sur le fond qui pourrait nous permettre de trouver ensemble les meilleures solutions pour l'avenir.

US : Justement, quel est l'impact des politiques de fermeté sur le fait migratoire ?

MCSY : Il faut préciser que le fait de migrer n'est pas à la portée de tout le monde et que la grande partie des hommes et des femmes qui quittent leur pays s'installe généralement dans des zones limitrophes. D'autre part, les migrations sont un phénomène naturel sur lesquels les politiques les plus restrictives n'ont aucun impact, au contraire. L'ensemble des mesures prises par les États ou dans le cadre du dernier Pacte européen sur l'asile et l'immigration qui visent à rendre les migrations presque impossibles - murs, militarisation et fermeture des frontières, externalisation - n'ont absolument pas découragé les milliers de migrants de prendre un bateau pour traverser la Méditerranée au risque de leur vie, avec les nombreux drames que l'on connaît. Contrairement à une idée répandue, si les politiques restrictives débouchent sur des catastrophes, elles n'empêchent en aucun cas les départs.

US : Dans quels domaines faut-il légiférer en matière d'immigration ?

MCSY : Les sujets sur lesquels il conviendrait de légiférer sont nombreux et ont peu été abordés par le dernier projet de loi sur l'immigration. Tout d'abord, il convient de mener une réflexion pour faciliter l'accès

au travail des migrants et des demandeurs d'asile, car il s'agit d'un vecteur d'intégration. En France, contrairement à plusieurs autres pays, ces derniers sont empêchés de travailler durant l'examen de leur demande d'asile qui dure parfois plusieurs années. C'est dommageable pour les demandeurs d'asile d'une part, qui vivent des situations de déclassement et de précarité, empêtrés dans une attente interminable, et pour l'économie française d'autre part, qui se prive d'une main-d'œuvre jeune, prête à remplir des emplois dont nous avons besoin. Par ailleurs, il est obligatoire de renforcer l'accès aux droits, notamment aux titres de séjour. Aujourd'hui, il est pratiquement impossible pour un étranger de gérer sa situation administrative sans une aide extérieure. Enfin, une politique de logement et d'hébergement des migrants bien plus ambitieuse doit voir le jour, faute de quoi ces derniers ne sortiront pas de la précarité et représenteront un coût bien plus lourd pour la société française. Les conditions d'accueil des exilés ukrainiens ont montré qu'un accès immédiat à la santé, au travail et au logement facilitait grandement les conditions d'intégration des personnes et que ce défi était loin d'être impossible à relever, notamment sur le plan financier.

US : Quelle est la réalité de l'immigration en France, comparativement à d'autres pays en Europe ?

MCSY : Les chiffres dont nous disposons chaque année en observant les différents motifs d'entrée en France (étudiant, regroupement familial, asile, travail) sont très raisonnables (environ 323 260 premiers titres de séjour délivrés en 2023 selon les estimations du ministère de l'Intérieur) au regard du nombre de la population française et n'augmentent que très peu. Nous sommes bien loin de l'effet d'envahissement que décrivent certains. Pour ce qui est de l'accueil des demandeurs d'asile, si l'on compare à la situation des autres pays en Europe, la France se situe dans la moyenne, pas plus. Alors que notre pays rassemble 15 % de la population européenne et 18 % du PIB, celui-ci assume tout juste sa part en matière d'immigration et d'asile. À titre d'exemple, nous comptons pour la décennie 2012-2021, un taux de 52 personnes protégées pour 10 000 habitants. Ce chiffre s'élève à 180 personnes en Allemagne et 288 en Suède.

US : Quels seront les besoins de la France en matière d'immigration dans les prochaines décennies ?

MCSY : Notre population est vieillissante et cette tendance va se confirmer dans les prochaines décennies. D'autre part, après avoir été les champions d'Europe de la natalité pendant des années, nous connaissons un taux de fécondité par femme de 1,68. Un chiffre bien en deçà du taux de renouvellement de la population



© Françoise Stjepovic

qui se situe aux alentours de 2,05. Si nous souhaitons que la population active soit en assez grand nombre pour financer notre modèle de protection sociale dans les prochaines décennies, il est impératif de repenser notre rapport à l'immigration. D'après le MEDEF et de la CGT, qui pour une fois s'accordent sur le sujet, la France devra faire venir plusieurs millions de personnes à l'horizon 2050. À plus court terme, il semble également nécessaire de procéder à des vagues massives de régularisation pour faire face aux pénuries de travailleurs que connaissent de nombreux secteurs de notre économie, que ce soit dans la restauration, dans le bâtiment, dans les services à la personne et les métiers du « care ». La loi immigration avait envisagé cette possibilité de régulariser des sans-papiers dans certaines conditions et sans dépendre de l'employeur, mais finalement, ces régularisations seront laissées à la discrétion des préfets et seront très limitées. Nous voyons bien que les politiques migratoires les plus restrictives mènent à des impasses qui sont contraires aux intérêts de notre pays. Il est temps de changer de cap. ●

Propos recueillis
par Antoine Janbon

Pour plus d'informations : icmigrations.cnrs.fr